

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JMB/FD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de monsieur André Mir, maire.

N°2025-152

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

OBJET

Divers tarifs communaux

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, René Daran, Aline Nars, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Jacques Roca, Sophie Rey, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Jacques Salat à madame Aline Nars
Procuration de monsieur Daniel Gaspa à monsieur Jean-Henri Mir

Absents/excusés : MM. Hélène Guioumet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Nicolas Herqué.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Aline Nars ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

Monsieur le maire rappelle que la grille des tarifs 2025 a été approuvée en séance le 18 décembre 2024.

Il propose de fixer les divers tarifs communaux qui s'appliqueront à partir du 1^{er} décembre 2025 comme suit :

TYPES TARIFS	ANCIENS TARIFS (€)	NOUVEAUX TARIFS (€)
GARDERIE SCOLAIRE		
Forfait 3 mois	25	
Forfait journée	3	
MARCHES HEBDOMADAIRES		
Non abonnés (1 m à 4 m)	2	
Non abonnés (4 m à 6 m)	4	
Non abonnés (6 m à 9 m)	8	
Non abonnés au-delà de 9 m par mètre supplémentaire	0,5 par mètre supplémentaire	
Abonnés (1 m à 4 m)	1,8	
Abonnés (4 m à 6 m)	3.60	
Abonnés (6 m à 9 m)	4.40	
Abonnés Au-delà de 9 m par mètre supplémentaire	0,3 par mètre supplémentaire	

MARCHES DE NUIT		
Village		
- 3 mètres	22	
- m ² supplémentaire	6	
Pla d'Adet		
- 1 marché	10	
- 6 marchés	50	
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
Le m ² à l'année	36	
Le m ² par saison	27	
Stockage temporaire	Forfait 16,50 + 5,20 / jour	
DECHETS VERTS		
Sac – l'unité	10	
SPECTACLES		
Forfait journalier		
Moins de 30 m ²	32	
Plus de 30 m ²	63	
FETES FORAINES		
Forfait journalier		
De 0 à 20 m ²	9	
Au-delà	17	
STATIONNEMENT		
Horodateurs		
½ heure	0,4	
1 heure	0,6	
Parking des Chardons		
1 ^{ère} ½ heure	Gratuit	
1 ^{ère} heure - par 1/4 d'heure	0,5	
A partir de la 2 ^{ème} heure - par 1/4 d'heure	0,3	
Nuit de 23h à 7h	10	
Abonnement semestriel tout public	600	
Abonnement semestriel dédié aux commerçants sédentaires	150	
Parking Camping-car (hors camping-car park)	6,5	
Parking Camping-car Park		
Tarif journalier	16.00	
Tarif pour stationnement < 5 heures	6	
Camions aménagés		
Tarif mensuel	80	

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20251127-DEL-2025-152-AR-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2025

SALLES DE REUNIONS		
Manifestations organisées par les associations de la Commune	Gratuit	
Caution d'utilisation sonorisation et système vidéo	700	
Salles de conférences ou Rioumajou – journée	120	
Salle de conférences ou Rioumajou – ½ journée	70	
Salle non équipée en visio	75	
Conférences payantes	100	
Utilisation du stade		
½ journée	125	
1 journée	200	
CANTINE SCOLAIRE		
Habitant St-Lary	2,9	
Communes extérieures	4,9	
CIMETIERE		
Dépositaire – ouverture	10	
Mise à disposition – prix par jour pour un maximum de 90 jours	1	
Pleine terre – caveaux		
Concession trentenaire – par m ²	60	
Concession cinquantenaire – par m ²	90	
Columbarium : par période 30 ans		
Case 2 urnes	450	
Case 4 urnes	900	
LOCATION CHAPITEAUX		
12 x 6 ou 8 x 6 (2 jours)	250	
25 x 10 (2 jours)	650	
TIERS LIEU		
Bureau individuel		
Demi-journée	9	
5 demi-journées / semaine	35	
Journée	15	
5 journées / semaine	65	
Espace de travail partagé		
Demi-journée	5	
5 demi-journées / semaine	20	
Journée	8	
5 journées / semaine	35	

ETAT DES LIEUX LOGEMENTS SAISONNIERS		
Linge		
Alèse		15.00
Couette		50.00
Vaisselle		
Assiette – l'unité		2.00
Petite cuillère / fourchette / couteau / grande cuillère – l'unité		2.00
Assiette – l'unité		2.00
Verres – les 4		3.00
Bol – l'unité		2.40
Spatule bois – l'unité		1.50
Passoire – l'unité		3.00
Poêle diam. 24 – l'unité		6.00
Poêle diam. 28 – l'unité		8.00
Casserole – l'unité		7.00
Autres dégradations		
Sur facture établie par la commune (matériel/temps passé pour travaux ou réparation)		

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Oui l'exposé de monsieur le maire,
 Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ d'approuver la proposition de grille de divers tarifs communaux applicable au 1^{er} décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 27 novembre 2025



Le Maire,

André Mir

Accusé de réception en préfecture
 065-216503888-20251127-DEL-2025-152-AR-DE
 Date de réception préfecture : 10/12/2025